

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA  
MINGANIE**

**ÉTATS FINANCIERS  
DE LA PÉRIODE TERMINÉE  
AU 31 MARS 2024**

# **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE**

## **ÉTATS FINANCIERS DE LA PÉRIODE TERMINÉE AU 31 MARS 2024**

### **TABLE DES MATIÈRES**

	<u>PAGE</u>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1-4
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
RÉSULTATS	5
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	6
BILAN	7
FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9-13
<b>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	
ANNEXE A - SUBVENTIONS	14
ANNEXE B – CONTRIBUTIONS DES USAGERS	14

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du :

➤ **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE**

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE** qui comprennent le bilan au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie de la période terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE** au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de revenus au comptant dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés et des contributions des usagers, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour la période terminée le 31 mars 2024, de l'actif à court terme et des actifs nets. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de la période terminée le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE...)**

### ***Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE...)**

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation.

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE...)**

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière de l'organisme et des activités de l'organisme pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de l'organisme, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**PCA SERVICES CORPORATIFS INC.**



Par : Paul Côté, CPA auditeur

Sept-Îles (Québec)  
Le 26 juin 2024

## Résultats de la période terminée au 31 mars 2024

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Subventions (page 14)	411 519 \$	287 796 \$
Contributions des usagers (page 14)	121 887	119 826
Amortissement des apports reportés	11 453	11 255
Revenus d'intérêts	2 591	1 175
	<b>547 450</b>	<b>420 052</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	260 019	200 196
Achats de fournitures et aide médicale	28 174	21 985
Activités	26 668	25 040
Fournitures de popote	24 947	-
Nourriture	19 098	18 031
Honoraires professionnels	11 711	14 388
Entretien et réparations	9 993	37 903
Assurances	8 835	6 451
Loyer	6 600	6 600
Électricité et chauffage	5 909	5 611
Frais de déplacement et représentation	5 694	5 400
Télécommunications	4 375	3 901
Fournitures de bureau et papeterie	3 853	4 375
Frais d'autofinancement	3 065	2 520
Taxes, licences et permis	1 801	1 354
Location d'équipement	1 594	1 664
Créances irrécouvrables	337	-
Autres	1 710	1 338
Intérêts et frais bancaires	1 352	1 208
Amortissement des immobilisations corporelles	38 464	27 037
	<b>464 199</b>	<b>385 002</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>83 251 \$</b>	<b>35 050 \$</b>

**Évolution des actifs nets  
de la période terminée au 31 mars 2024**

	2024			2023
	Investi en immobilisations	Affectation interne - Projets futurs	Non affecté	Total
<b>Actif net au début de la période</b>	141 497 \$	31 815 \$	93 580 \$	231 842 \$
Excédent des produits sur les charges	(27 676)	(31 815)	142 742	83 251
Augmentation des apports reportés	(36 086)	-	36 086	-
Acquisition des immobilisations corporelles	58 744	-	(58 744)	-
Affectation interne (note 12)	-	94 694	(94 694)	-
<b>Actif net à la fin de la période</b>	<b>136 479 \$</b>	<b>94 694 \$</b>	<b>118 970 \$</b>	<b>266 892 \$</b>
				<b>350 143 \$</b>
				<b>266 892 \$</b>

**Bilan**  
**au 31 mars 2024**

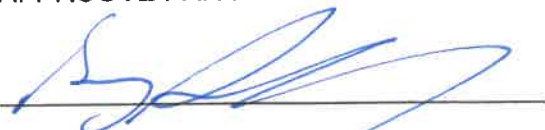
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	244 145 \$	221 496 \$
Débiteurs (note 3)	38 678	37 786
Stocks (note 2)	-	-
Frais payés d'avance	1 040	1 659
	<u>283 863</u>	<u>260 941</u>
Immobilisations corporelles (note 4)	229 778	230 586
Actifs incorporels (note 5)	20 423	-
	<u>250 201</u>	<u>230 586</u>
	<u>534 064 \$</u>	<u>491 527 \$</u>
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs (note 6)	70 199 \$	135 546 \$
Apports reportés - Immobilisations corporelles (note 7)	12 518	9 023
	<u>82 717</u>	<u>144 569</u>
Apports reportés - Immobilisations corporelles (note 7)	101 204	80 066
	<u>183 921</u>	<u>224 635</u>
<b><u>ACTIFS NETS</u></b>		
Investi en immobilisations (page 6)	136 479	141 497
Affectation interne - Projets futurs (page 6)	36 694	31 815
Non affecté (page 6)	176 970	93 580
	<u>350 143</u>	<u>266 892</u>
	<u>534 064 \$</u>	<u>491 527 \$</u>

Engagement contractuel (note 9)

Autres informations importantes (note 10)

Dépendance économique (note 11)

APPROUVÉ PAR :



Administrateur



Administrateur

### Flux de trésorerie au 31 mars 2024

	2024	2023
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	83 251 \$	35 050 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	38 464	27 037
Amortissement des apports reportés	(11 453)	(11 255)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	665	-
	<b>110 927</b>	<b>50 832</b>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Débiteurs	(892)	(21 789)
Frais payés d'avance	619	(661)
Créditeurs	(661)	16 982
	<b>(934)</b>	<b>(5 468)</b>
	<b>109 993</b>	<b>45 364</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(38 321)	(60 226)
Acquisition d'actifs incorporels	(20 423)	-
	<b>(58 744)</b>	<b>(60 226)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Acquisition d'apports reportés	<b>36 086</b>	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Variation	87 335	(14 862)
Au début de la période	221 496	236 358
À la fin de la période	<b>308 831 \$</b>	<b>221 496 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'organisme sont composés de l'encaisse.

## Notes complémentaires au 31 mars 2024

### NOTE 1. STATUTS DE L'ORGANISME ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué le 7 février 1996 en vertu de la partie « III » de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il est exempté de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le Centre d'action bénévole de la Minganie offre des services en vue de favoriser la qualité de vie des personnes âgées ainsi que des services de dépannage aux personnes dans le besoin. Depuis le 20 juin 2024, l'organisme bénéficie de l'accréditation comme une banque alimentaire reconnue sur son territoire desservi.

### NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que la dépréciation des actifs financiers.

#### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

L'actif net non affecté rend compte des activités menées par l'organisme en matière de prestation de services et d'administration. Il présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement.

L'actif net investi en immobilisations présente les ressources affectées aux immobilisations corporelles.

L'actif net affecté à l'interne présente les ressources affectées à la réfection d'un cabanon et de projet futurs.

Les autres produits provenant de services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

## Notes complémentaires au 31 mars 2024

### NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE...)

#### Aide gouvernementale

Les subventions gouvernementales relatives aux charges sont comptabilisées à l'état des résultats. Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre d'apports reportés puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

#### Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services dans les diverses actions de l'organisme. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### Instruments financiers

##### *Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des actifs et passifs financiers désignés par l'organisme lors de la comptabilisation initiale, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'État.

##### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de la période un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement d'un compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

## Notes complémentaires au 31 mars 2024

### NOTE 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE...)

#### *Coûts de transactions*

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de la période où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### Stocks

Les stocks ont une valeur comptable nulle étant donné qu'ils sont reçus à titre gratuit en tant qu'apport. L'organisme a fait le choix de ne pas les comptabiliser étant donné les difficultés importantes liées à la mesure des articles reçus.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif selon les taux suivants :

DESCRIPTION	TAUX
Aménagement de terrain	8 %
Bâtiment	5 %
Mobilier et équipements informatiques	20 %
Matériel roulant	30 %

#### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 10 ans pour le logiciel. Pour la période terminée le 31 mars 2024, aucun amortissement n'a été inscrit puisque le logiciel n'était pas encore en service.

### NOTE 3. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	1 483 \$	3 143 \$
Sommes à recevoir de l'État	5 893	9 974
Subventions à recevoir	31 639	24 669
Provisions pour mauvaises créances	(337)	-
	<b>38 678 \$</b>	<b>37 786 \$</b>

## Notes complémentaires au 31 mars 2024

### NOTE 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Au 31 mars 2024				2023
	Coût	Acquisition	Amort. cumulé	Montant net	Montant net
Terrain	13 443 \$	- \$	- \$	13 443 \$	13 443 \$
Aménagement de terrain	-	7 524	150	7 374	-
Bâtiment	204 060	-	103 506	100 554	105 846
Mobilier et équipements informatiques	53 304	30 797	27 398	56 703	37 435
Matériel roulant	105 533	-	53 829	51 704	73 862
	<b>376 340 \$</b>	<b>38 321 \$</b>	<b>184 883 \$</b>	<b>229 778 \$</b>	<b>230 586 \$</b>

### NOTE 5. ACTIFS INCORPORELS

	Au 31 mars 2024				2023
	Coût	Acquisition	Amort. cumulé	Montant net	Montant net
Logiciel	- \$	20 423 \$	- \$	20 423 \$	- \$
	<b>- \$</b>	<b>20 423 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>20 423 \$</b>	<b>- \$</b>

### NOTE 6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	15 919 \$	16 727 \$
Salaires à payer	5 931	7 082
Sommes à remettre à l'État	8 887	7 589
	<b>30 737 \$</b>	<b>31 398 \$</b>

### NOTE 7. APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
Solde des apports initiaux	89 089 \$	100 344 \$
Augmentation des apports	36 086	-
Amortissement de la période	(11 453)	(11 255)
Solde à amortir	113 722	89 089
Portion à court terme	(12 518)	(9 023)
	<b>101 204 \$</b>	<b>80 066 \$</b>

### NOTE 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2024.

## Notes complémentaires au 31 mars 2024

### NOTE 8. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE...)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs. La direction estime que l'organisme possède ou générera les liquidités nécessaires pour rencontrer ses engagements.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

### NOTE 9. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme, en lien avec le projet de comptoir alimentaire, assume des coûts récurrents de location annuelle de 6 600 \$ selon un bail renouvelable annuellement.

De plus, l'organisme loue un photocopieur. Les coûts de location annuel sont de 1 664 \$ jusqu'en avril 2026.

### NOTE 10. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Selon une décision de la Commission municipale du Québec le 25 août 2014, l'organisme est exempté de taxes foncières auprès de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre en raison de son statut d'organisme à but non lucratif.

### NOTE 11. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les produits de l'organisme proviennent à 51 % de contributions gouvernementales, soit principalement du Centre de santé et services sociaux de la Côte-Nord (53 % en 2023).

### NOTE 12. AFFECTATION INTERNE

Au 31 mars 2024, une somme de 94 694 \$ a été affectée afin de couvrir les sommes à engager pour la réfection d'un cabanon et pour des projets futurs.

L'organisme ne peut utiliser ces montants à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

## Renseignements complémentaires de la période terminée au 31 mars 2024

### ANNEXE A - SUBVENTIONS

	2024	2023
<b>Produits</b>		
CISSS de la Côte-Nord - PSOC	280 889 \$	224 212 \$
Subvention - P.A.A.Q.	37 500	7 500
Projet - Sécurité alimentaire	29 000	30 200
Centraide	26 167	13 000
FQIS - Popote roulante	23 231	-
Desjardins DID	9 828	8 119
Autres	4 904	4 765
	<b>411 519 \$</b>	<b>287 796 \$</b>

### ANNEXE B - CONTRIBUTIONS DES USAGERS

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Dons	17 020 \$	35 141 \$
Comptoir vestimentaire	25 969	24 090
Popote roulante	22 850	23 131
Transport	10 568	10 363
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(665)	-
Autres	46 145	27 101
	<b>121 887 \$</b>	<b>119 826 \$</b>